

VÉRIFIER, RÉCEPTIONNER ET RÉALISER LA MAINTENANCE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED (AU SENS DE LA R408)

DURÉE : 2 JOURS
(14 HEURES)

Théorie : 1 jour
Pratique : 1 jour



Objectifs de la formation :

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21.12.2004 d'un échafaudage de pied de hauteur <24 m monté conformément à la notice du fabricant et au sens de la R408 :

- réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- assurer la maintenance de l'échafaudage et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

ENJEUX DE LA PREVENTION

Les textes réglementaires et les documents de référence (Décret du 01.09.2004, Arrêté du 21.12.2004, Recommandation R408 de la CNAM-DRP)

Les enjeux de la prévention

Les accidents du travail et les statistiques liés aux travaux en hauteur et aux échafaudages

ROLES ET RESPONSABILITES

Constructeur/employeur

Conformité du matériel, notice d'instruction

Employeur, concepteur, monteur, vérificateur, utilisateur, opérateur (droit de retrait)

Les autres acteurs de la prévention

PREVENTION DES RISQUES

Signaler les situations dangereuses

Prévenir les risques

Communiquer-rendre compte

DIFFERENTS TYPES D'ECHAFAUDAGES ET DOMAINE D'UTILISATION

Les échafaudages à cadre

Les échafaudages multidirectionnels

L'EXPLOITATION DE LA NOTICE FABRICANT

Comprendre une notice du fabricant

Exploiter une notice du fabricant

CADRE REGLEMENTAIRE, RESPONSABILITES

Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification

Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

EXAMEN D'ADEQUATION

Exploiter le cahier des charges

Prendre en compte l'environnement

Identifier les risques et définir les mesures de prévention associées

Etablir le bilan des charges

Vérifier la résistance des appuis d'après la descente de charge

Vérifier la conformité du système d'échafaudage

Vérifier que la configuration du montage est prévue par la notice du fabricant

EXAMEN DE MONTAGE ET D'INSTALLATION ET EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION

Vérifier les appuis, les protections collectives, le montage des planchers

Apprécier la qualité de la résistance des ancrages et amarrages, l'état des éléments

Vérifier le positionnement / nombre et le

montage des contreventements, les moyens

d'accès, la présence et les contenus des

affichages, le montage des bâches et/ou filets,

leur fixation sur les échafaudages et la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure

**RÉDIGER UN COMPTE-RENDU DE
VERIFICATION / PV DE RECEPTION**
Renseigner le compte-rendu / PV
Rédiger des observations

UTILISER UN ECHAFAUDAGE DE PIED EN SECURITE

Choisir et utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage

Tenir compte de la coactivité sur les chantiers

Maintenir l'échafaudage en sécurité

EVALUATION

Les évaluations sont effectuées en continue pendant toute la durée de la formation. Questionnements oraux, questionnaires à choix multiples, observation pendant la partie pratique avec grille d'évaluation pratique et utilisation de l'outil TUTOPREV BTP. Rédaction d'un compte-rendu et consignation des observations de non-conformité

Objectifs Pédagogiques :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

Animation par des formateurs agréés SFECE (Syndicat Français de l'Echafaudage du Coffrage et de l'Etalement).

Pédagogie : en salle, exposés, travail de groupe, cas concrets (durée : un jour).

Applications pratiques sur chantier école (matériel composé d'une poutre de franchissement, consoles, porte-à-faux, une potence et poulie à cliquet et échafaudage ancré à la façade) (durée : un jour).

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Validation : attestation de compétences formation validant les acquis après avoir satisfait aux exigences évaluatives.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française, les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans, désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21.12.2004) des échafaudages de pied <24m, montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant pour sa propre activité. Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté. Expérience 6 mois minimum dans le domaine des échafaudages (utilisateur, monteur ou encadrant) Effectif : 3 personnes minimum - 10 personnes maximum.

